

■ **Fondation Daniel Grataloup**, à Genève (FOSC du 24.01.2003, p. 7). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 21.03.2003, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 3622 du 25.03.2003  
(00928124 / CH-660.0.178.990-8)